



Direction Cohésion Insertion et Logement

Appel à projets 2026

« Parcours Linguistiques à Visée Professionnelle »

Publication sur ain.fr : décembre 2025

Date limite de dépôt des candidatures : 31 janvier 2026

Contacts :

RSA insertion vers l'Emploi : insertion@ain.fr

1. Contexte de l'appel à projets

L'Etat et le Département de l'Ain souhaitent promouvoir et organiser une politique cohérente et stable de nature à favoriser l'accès des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles à un parcours d'insertion adapté à leurs besoins.

L'insuffisante maîtrise de la langue française et des savoirs de base constitue l'un des freins d'accès à l'emploi et à la formation les plus couramment identifiés, notamment chez les chercheurs d'emploi d'origine étrangère. Elle peut également générer des effets de déclassement professionnel. Or, des difficultés en français combinées à d'autres problématiques sociales liées à la précarité entravent durablement les parcours d'insertion.

Le présent appel à projet s'inscrit dans le cadre de la contractualisation entre l'Etat et le Département pour la mise en œuvre de la convention insertion emploi liée à la mise en œuvre de la loi pour le plein emploi.

Il vise à faire émerger des **actions de maîtrise de la langue**, qu'il s'agisse de l'**illettrisme** ou du **Français Langue Etrangère (FLE)** sur le département de l'Ain, **en priorité sur les secteurs du Pays de Gex, Valserhône ainsi que le secteur Dombes et Miribel et/ou tout secteur identifié comme zone blanche sur ce type d'offre de service**, avec un besoin avéré et confirmé par les partenaires du RPE.

2. Objet de l'appel à projets

L'objet de l'appel à projets est de permettre la mise en place de formations sur les secteurs géographiques visés alliant trois objectifs

- **Amélioration de la maîtrise de la langue française et des savoirs de base**
- **Découverte et compréhension du monde du travail**
- **Travail sur le projet professionnel**

Les candidats peuvent proposer une formation de français à visée professionnelle pré-qualifiante, qualifiante ou certifiante. Dans tous les cas, comme précisé à différents points de cet appel à projet, la visée professionnelle reste l'objectif principal, qu'elle se situe dans une cible emploi direct ou dans l'élaboration d'un projet professionnel. Dans cette deuxième hypothèse, les éléments constitutifs du projet devront être mis en évidence dès les premières semaines d'accompagnement (métier visé, différentes étapes nécessaires). L'articulation avec les objectifs du contrat d'engagement et le référent unique devra être un préalable.

Il sera attendu l'identification la plus précise possible des suites de parcours envisageables à l'issue de l'action (exemple : formation au Titre professionnel de..., emploi dans tel type de structure, etc.).

En effet, ces actions visent à favoriser concrètement l'accès ou le retour des

participants à un emploi durable ou à des suites de parcours dans des dispositifs de formation et d'insertion de droit commun.

☞ **Les formations proposées** doivent ainsi s'inscrire dans une logique de parcours et permettre :

- ✓ Une montée en compétence dans la maîtrise de la langue française et des savoirs de base
- ✓ Une meilleure compréhension du monde professionnel dans l'Ain, des savoir-être attendus, des métiers, du marché de l'emploi, des droits et devoirs liés à un contrat de travail.
- ✓ La connaissance et le contact avec les acteurs du service public et associatifs de l'emploi
- ✓ L'acquisition de techniques et outils pour la recherche d'emploi
- ✓ Une initiation aux outils et usages numériques, notamment institutionnels, accès aux droits (CAF, CPAM, France Travail...)
- ✓ Un travail sur le projet professionnel et un accompagnement individuel vers une suite de parcours en emploi durable ou dans des dispositifs de formation et d'insertion de droit commun.
- ✓ L'autonomie des apprenants

☞ **Objectifs spécifiques**, cette formation doit permettre aux stagiaires de :

- ✓ Comprendre un message simple et des consignes de travail
- ✓ Comprendre une indication de lieu (itinéraire, adresse) et d'horaires
- ✓ Échanger des informations simples et communiquer lors de tâches habituelles (personnelles et professionnelles)
- ✓ Identifier la nature de documents écrits liés à la vie quotidienne (courriers administratifs, documents d'identité, feuille d'heures...)
- ✓ Se repérer dans l'espace graphique d'un document (sens de lecture, identification des titres, dates etc.) et reconnaître des pictogrammes
- ✓ Travailler sur une machine à commande numérique
- ✓ Comprendre les codes de travail et les savoir-être en entreprise
- ✓ Se préparer aux différents diplômes et tests : DELF - DCL - DALF - DILF - TCF - TEF dans un centre d'examen habilité

En outre, la formation devra avoir une **durée maximale 4 mois** pour mettre en œuvre des parcours de **240 heures maximum**.

3. Publics visés

Les actions subventionnées s'adressent à des bénéficiaires du RSA Aindinois en recherche d'emploi, dont la faible maîtrise du français et des compétences ou savoirs de base constitue un frein à l'insertion ou à l'évolution professionnelle (problématique FLE et/ou illettrisme).

Les actions doivent s'adresser à **110** bénéficiaires aindinois minimum par an, parmi le public ciblé par l'appel à projets.

4. Conditions d'éligibilité

Sont éligibles, les projets portés par :

- Des structures à statut associatif
- Des structures à statut commercial uniquement s'il s'agit d'un organisme de formation certifié QUALIOPI.

Une action peut également être proposée par un groupement de structures telles que décrites ci-dessus. Dans ce cas, une structure est désignée comme chef de file et effectue les démarches de demande de subvention pour le groupement. Une **convention de partenariat** doit alors être déposée avec le projet, en précisant notamment les rôles de chacun et les conditions de versement de la subvention.

Ne sont pas éligibles, les projets :

- En distanciel uniquement
- Se limitant au financement du fonctionnement courant de la structure
- Destinés aux salariés du secteur privé
- Ne proposant pas **au minimum 6 heures** de formation hebdomadaire.
- Déjà présents dans l'offre conventionnée du Département de l'Ain
- Déjà conventionnés dans le cadre de la Politique de la Ville
- Ne respectant pas les critères liés au public cible ou aux types d'actions pouvant être soutenus
- Destinés à accueillir un public exclusivement issu d'un pays spécifique, ou maîtrisant une langue maternelle spécifique, ou réservés au public ou salariés d'une structure en particulier : les formations doivent être ouvertes à tout Aindinois correspondant au public ciblé par l'AAP (et aux prérequis de niveaux fixés par la structure de formation)

5. Budget prévisionnel 2025

L'enveloppe global dédiée pour cet appel à projets en 2025/26 est de 100 000 €.

6. Calendrier

Lancement de l'appel à projets : **décembre 2025** sur ain.fr

Date limite de dépôt du projet : 31 janvier 2026

Les candidatures sont à adresser au Département à l'adresse mél suivante :

insertion@ain.fr

Les candidatures seront examinées par un comité regroupant des représentants de la DDETS, du Département **la semaine du 2 au 6 février 2026**.

7. Critères de sélection des projets

Les candidatures seront évaluées au regard des cinq critères suivants :

Critère 1 : Cohérence et pertinence globale de la candidature

- Réponse aux objectifs de l'appel à projets et à des besoins clairement identifiés
- Ciblage du public prioritaire de l'appel à projets (Nombre de bénéficiaires aindinois minimum : **110**)
- Pertinence et complémentarité de la proposition par rapport aux autres offres existantes
- Localisation des actions, accessibles facilement en transports en commun.

Prioritairement : ↗ **Secteurs du Pays de Gex**

 ↗ **Secteur de Valserhône**

 ↗ **Secteur Dombes et Miribel**

 ↗ **Secteur Pont de Vaux (Bresse et Saône)**



La proposition d'autres secteurs géographiques reste envisageable si elle est argumentée au regard des 4 critères suivants :

 ↗ **Besoin avéré** et confirmé par les opérateurs du RPE

 ↗ **Complémentarité** au regard des autres offres

 ↗ **Installation d'une offre** sur une zone blanche en matière d'actions de maîtrise de la langue.

 ↗ **Absence d'action déjà financée** par la DDETS et le Département dans le cadre des contrats de ville

Chaque secteur devra être sélectionné au regard des besoins connus ou du potentiel exprimé par les différentes structures d'accueil et notamment des opérateurs du RPE.

Critère 2 : Ressources humaines, expertise et ingénierie pédagogique

- **Ressources humaines** : Composition de l'équipe, qualification des formateurs et intervenants. Au moins l'un des intervenants en français, coordinateur pédagogique ou formateur, est diplômé dans l'enseignement du français à un public adulte.
- **Coordination de l'équipe** : organisation du suivi du projet, formation des bénévoles et éventuellement des formateurs professionnels
- **Contenu et format** du programme de formation et d'accompagnement
- **Adéquation** entre les objectifs du projet, les contenus proposés, le rythme, le nombre d'heures et les publics visés
- **Outils pédagogiques** adaptés et actuels
- **Les modalités d'évaluation** des apprenants prévues permettront de mesurer leur progression linguistique
- **L'action** prévoit une initiation aux outils et usages numériques
- **Une attention particulière** sera portée aux projets prévoyant une immersion professionnelle et/ou une préparation au passage d'une certification linguistique en fin d'action
- **Évaluation de l'action** (questionnaire de satisfaction des bénéficiaires, COPIL, bilan pédagogique...)

Critère 3 : Ingénierie de parcours

- Les propositions devront exclure les temps de travail purement linguistiques mêlant les deux problématiques, **français langue étrangère et illettrisme**. Quand le public d'un territoire ne permettra pas la constitution de groupes complets consacrés à **l'une ou l'autre de ces situations**, la proposition devra apporter des solutions d'organisation pour traiter les deux aspects en organisant des temps spécifiques à chaque besoin linguistique et des regroupements pour des travaux en commun sur le projet professionnel, la connaissance des métiers et de l'environnement économique.
- **Modalités de «sourcing»** adaptées (moyens de communication, partenariats, modalités de recrutement, démarches particulières pour toucher les publics cibles de l'appel à projets). **Les opérateurs du RPE** (France Travail, CAP Emploi, Missions Locales, services du Département) devront être informés et associés à la mise en œuvre des actions le plus tôt possible dans le processus afin de garantir le repérage, l'information au public et l'orientation vers les formations.
- Modalités d'accompagnement individuel** pour un travail sur le projet professionnel et la définition d'une suite de parcours
- **Accompagnement à l'issue de l'action** vers une formation qualifiante ou certifiante, vers un emploi durable ou la création d'une activité, dans une logique de suite de parcours

Critère 4 : Partenariats et ancrage local

- Valorisation de l'ancrage local aindinois : précisions sur le réseau partenarial dans le champ de l'apprentissage du français et de l'insertion professionnelle.
- Une attention particulière sera portée aux projets prévoyant des liens avec d'autres activités au sein de la structure ou en partenariat avec les ressources du territoire (accès aux droits, garde d'enfants, santé, culture, ...)

Critère 5 : Cohérence et faisabilité économique du projet

- Présentation d'un budget détaillé et à l'équilibre
- Cohérence du montant de subvention demandé au regard du nombre d'heures proposées, du nombre de bénéficiaires et de leurs profils
- Les formations doivent viser la gratuité pour les apprenants

8. Modalités de réponse à l'appel à projets

Les éléments essentiels de l'action devront clairement apparaître dans le dossier de candidature : besoins identifiés, finalité de l'action, volumes horaires et contenus, durée, mise en œuvre pédagogique, calendrier, profils et nombre de bénéficiaires visés, suites de parcours envisageables à l'issue de la formation, partenariats, budgets, etc.

9. Suivi, évaluation et référencement des actions

Les structures financées dans le cadre de cet appel à projets participeront à toute réunion (comité de suivi, réunion de bilan...) organisée par leurs interlocuteurs du Département et de la DDETS de l'AIN, les tiendront informés du déroulement des actions tout au long de l'année et accueilleront leurs représentants pour des observations des actions mises en œuvre, s'ils en font la demande.

Les structures financées organisent au minimum un comité de pilotage par an, où sont conviés Le Département et la DDETS. Ces réunions ont pour objectif de faire un point d'étape sur la qualité de fonctionnement de l'opération et de présenter un bilan qualitatif et quantitatif de celle-ci.

Un bilan quantitatif et qualitatif de la prestation est arrêté au 31 décembre de chaque année (dès le 31 décembre 2025), et communiqué au plus tard le 31 janvier de l'année suivante à la Direction Cohésion Insertion et Logement.

10. Communication

L'organisme s'engage à faire référence à la participation financière du Département par tous moyens appropriés selon la nature des actions qu'elle entreprend : logo sur les documents de promotion, affichage du logo et du soutien dans les lieux d'accueil concernés, dans les signatures de mail et sur les pages de son site web relatives aux actions soutenues par le Département, revue professionnelle, « newsletter » périodiques, réseaux sociaux, etc.

Pour ce faire, l'organisme utilisera le logo officiel via l'adresse ci-après :
<https://www.ain.fr/logo/>

L'organisme s'engage à faire publicité du financement de l'Etat dans toute communication visuelle au public au moyen d'une insertion du logo du Ministère chargé de l'emploi et du préfet.

Elles s'engageront également à référencer leur offre sur les plateformes et cartographies dédiées, en particulier **DORA** : <https://dora.inclusion.beta.gouv.fr/> (mise à jour régulière des fiches formations et des informations sur d'éventuelles places disponibles) et **Ainsolidarités.fr**.

Contact :

Pour toute question sur l'appel à projets :

Vos contacts en cas de question sur l'appel à projets ou pour échanger sur votre candidature sont pour le Département : insertion@ain.fr